

PANORAMA DES DISPOSITIFS D'AIDES RÉGIONALES EN FAVEUR DE LA FILIÈRE VITIVINICOLE



Les Vignerons Indépendants d'Occitanie ont entamé une réflexion sur l'élaboration d'un guide numérique à l'attention des entreprises Vignerons Indépendants d'Occitanie, qui pourrait recenser toutes les aides régionales accessibles afin d'accompagner les entreprises viticoles de notre Région dans la réalisation de leurs projets en matière d'investissements, de mesures agro environnementales.....

L'objectif ici, étant pour les Vignerons Indépendants d'Occitanie, de conduire cette action au bénéfice de l'ensemble des adhérents (exploitations/entreprises) par le biais d'une réalisation pédagogique et d'une diffusion large du panorama des aides régionales en faveur de la filière vitivinicole ainsi que de chaque dispositif adapté par le réseau des Fédérations départementales des Vignerons Indépendants. A ce titre, nos adhérents seront informés et accompagnés par notre réseau départemental qui sera, à cette occasion, un véritable relais pour l'ensemble des dispositifs émanant de la Région Occitanie.

Cette action collective vise et privilégie l'accompagnement concret et opérationnel des Vignerons indépendants afin de favoriser, notamment, des retombées économiques et le développement de l'emploi par une meilleure connaissance des dispositifs et donc un accès facilité à l'ensemble de ces aides.

Il s'agira, in fine, dans ce cadre-là, d'un transfert de connaissances et d'informations, permettant l'animation de filière par la réalisation d'un outil de communication ciblé de façon à orienter et faciliter le conseil et l'accompagnement des entreprises Vigneron Indépendant, pour une meilleure connaissance et accessibilité des aides régionales.

CATÉGORIES DE BÉNÉFICIAIRES

LES ENTREPRISES/EXPLOITATIONS VIGNERONS INDÉPENDANTS D'OCCITANIE

1. L'INNOVATION
2. DEVELOPPEMENT & COMMERCIALISATION
3. VALORISATION

LES FÉDÉRATIONS DÉPARTEMENTALES & RÉGIONALES DES VIGNERONS INDÉPENDANTS D'OCCITANIE

1. L'INNOVATION
2. DEVELOPPEMENT & COMMERCIALISATION
3. VALORISATION

AUTRES STRIUCTURES

1. L'INNOVATION
2. DEVELOPPEMENT & COMMERCIALISATION
3. VALORISATION

L'INNOVATION

Recherche Expérimentation/ diffusion des connaissances

- 16.2 ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS COLLECTIFS INNOVANTS
- 16.1 MISE EN PLACE ET FONCTIONNEMENT DES GROUPES OPERATIONNELS DU PEI ET DE LEURS PROJETS D'INNOVATION
- Expé Hors FEADER
- 1.2 Aides aux activités de démonstration et aux actions d'information
- 1.2.1 Aides aux activités de démonstration et aux actions d'information

Innovation

- Pass et Contrat Innovation

FONCIER

- 16.7 Ingénierie Territoriale – Volet développement Rural et Agricole (DRA)
- 16.7.2 Ingénierie Territoriale
- 16.7 Ingénierie Territoriale – Volet Eau
- 4.3.1 Investissements des collectivités pour la reconquête du foncier agricole et forestier

Infrastructures hydrauliques

- 432 Soutien aux infrastructures hydrauliques : réalisation d'économies d'eau et substitution des prélèvements existants
- 432 Infrastructures collectives d'adaptation de l'agriculture : gestion de l'eau – Retenues
- 433 Soutien aux infrastructures hydrauliques : extension, création de réseaux et d'ouvrages de stockage en réponse à la sécheresse et au changement climatique
- 431 Infrastructures collectives d'adaptation de l'agriculture : Gestion de l'eau – réseaux d'irrigation

DEVELOPPEMENT & COMMERCIALISATION

Garantie d'emprunts

- FOSTER

Aide aux investissements productifs (PSE ENTREPRISES)

- 4.2.2 Aide aux investissements dans la transformation, la commercialisation et/ou le développement de produits agricoles
- Pass AgroViti dynamique
- Contrat AgroViti
- Pour mémoire - OCM Investissements dans les entreprises vitivinicoles

Projets de développement (exploitations)

- PASS Agri valorisation
- 421: aides aux investissements en transformations et/ou vente pépinières viticoles
- 411: plantations nouvelles de vignes par de nouveaux exploitants
- 411: Investissements dans les exploitations : petits investissements matériels réservés aux nouveaux exploitants
- 611: Dotations Jeunes Agriculteurs

Projets collectifs

- 4.1.2 Investissements dans les CUMA
- 4.1.6 Investissements productifs des CUMA

AIDES AUX Investissements Bio, SIQO, HVE III

- Soutien aux investissements dans les exploitations engagées en AB
- 4.1.2 Investissements spécifiques des exploitations engagées dans une filière de valorisation reconnue

AIDES AUX INVESTISSEMENTS AGRI-ENVIRONNEMENTAUX

- 413 Investissements en faveur d'une gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau

VALORISATION

Promotion des produits

- 3.2 Promotion de produits de qualité certifiés
- 3.2.1 Actions d'information et de promotion des produits alimentaires de qualité

Participation des producteurs à des systèmes de qualité certifiés

- 3.1 Engagements des producteurs dans les systèmes de qualité certifiée
- 3.1.1 Engagements des producteurs dans les systèmes de qualité certifiée

Evènementiel

- Dispositif d'intervention : manifestations agricoles et évènementiel Sud de France

Actions partenariales

- Dispositif Promotion collective des produits agricoles et agroalimentaires

Aides aux activités agritouristiques

- 641: Création et développement d'activités agritouristiques
- 641: Soutien aux activités non agricoles dans les zones rurales

Aire de lavage pulvé

- 435 Infrastructures en faveur d'une gestion qualitative de la ressource en eau

**LES
ENTREPRISES/EXPLOITATIONS
VIGNERONS INDÉPENDANTS
D'OCCITANIE**

INNOVATION

Innovation

Pass et Contrat Innovation **Occitanie**

OBJECTIF :

Soutenir les projets d'innovation technologique, de procédé ou d'organisation, individuels ou collaboratifs.

Durée de réalisation maximale de 4 ans

BENEFICIAIRES :

PME, ETI, Grandes entreprises

DEPENSES ELIGIBLES :

Dépenses Instruments et matériels (amortissements), de personnel, de recherche contractuelle, conseil en innovation, sous-traitance, frais de Propriété intellectuelle, autres frais d'exploitation, frais généraux

Total dépenses admissibles supérieures à 40 000€ HT

AIDE :

-Taux d'intervention maximaux : TPE 45%, PME 35%

25%, en priorité en avance remboursable, pour les GE

-Taux bonifiés en cas de projet collaboratif intervention plafonnée par les fonds propres de l'entreprise

CONTACT :

cedric.lemaitre@laregion.FR

INNOVATION

FONCIER

16.7 Ingénierie Territoriale – Volet développement Rural et Agricole (DRA) **PDR LR**

Appel à projet

OBJECTIF:

L'élaboration et de l'animation d'un programme d'actions opérationnel pour un territoire de projet permettant le développement économique agricole sur les thématiques suivantes :

- Aménagement de l'espace agricole et forestier
- Structuration et développement des filières territorialisées
- Création d'activités sur le territoire

BENEFICIAIRES :

- Départements, Communes et leurs groupements,
- Chambres d'agriculture,
- Associations
- Entreprises actives dans la production et/ou transformation et/ou commercialisation de produits agricoles...

DEPENSES:

- les frais de personnel
- les coûts indirects
- les frais de déplacement des personnes spécifiquement embauchées pour ce projet,
- les frais de prestations de service externes (factures),
- les frais liés à la communication et à la diffusion d'information sur l'opération

AIDE :

80 % du montant HT des dépenses éligibles

CONTACT :

stephanie.balsan@laregion.com

INNOVATION

FONCIER

16.7.2 Ingénierie Territoriale **PDR MP**

Appel à projet

OBJECTIF:

L'élaboration et de l'animation d'un programme d'actions opérationnel pour un territoire de projet permettant le développement économique agricole sur les thématiques suivantes :

- Aménagement de l'espace agricole et forestier
- Structuration et développement des filières territorialisées
- Création d'activités sur le territoire

BENEFICIAIRES :

- Départements, Communes et leurs groupements,
- Chambres d'agriculture,
- Associations
- Entreprises actives dans la production et/ou transformation et/ou commercialisation de produits agricoles...

DEPENSES :

- les frais de personnel
- les coûts indirects
- les frais de déplacement des personnes spécifiquement embauchées pour ce projet,
- les frais de prestations de service externes (factures),
- les frais liés à la communication et à la diffusion d'information sur l'opération

AIDE:

80 % du montant HT des dépenses éligibles

CONTACT:

stephanie.balsan@laregion.com

INNOVATION

Infrastructures hydrauliques

432 Soutien aux infrastructures hydrauliques : réalisation d'économies d'eau et substitution des prélèvements existants **PDR LR**

Appel à projet

Objectif:

accompagner l'amélioration d'infrastructures d'irrigation en place par la modernisation des réseaux existants, et la création de réseaux d'irrigation

Bénéficiaires:

Pour les projets collectifs :

- Les collectivités et leurs groupements,
- Les associations syndicales autorisées (ASA) d'irrigation en tant que groupements de propriétaires fonciers,
- Le concessionnaire du réseau hydraulique régional et départementaux,
- Les Parcs Naturels Régionaux (PNR),
- Les Associations Syndicales Libres (ASL) en tant que groupements de propriétaires fonciers à prédominance agricole.

Pour les projets individuels, :

- Les exploitants agricoles
- Les groupements d'agriculteurs

Dépenses:

Investissements matériels :

- terrassement
- Réfection/création des prises d'eau, vannes de décharges, systèmes de respect des débits réservés,
- Achat et pose de compteurs....
- Création et modernisation de réseaux sous-pression et de leurs équipements
- Matériels de pilotage de l'irrigation.

Frais généraux études de faisabilité de l'investissement (études préalables à la réalisation des travaux), Dépenses de prestations externes ...

Aide:

Pour les projets collectifs : jusqu'à 80% du montant HT des dépenses éligibles ;

Pour les projets individuels : 40% du montant HT des dépenses éligibles

DEVELOPPEMENT & COMMERCIALISATION

Garantie d'emprunts

FOSTER
Occitanie

Au fil de l'eau

Garantie de prêts bancaires,

Couverture du risque à hauteur de 80%,
Prêts allant de 25 000 à 1M€,
Opérationnel sur Est et sur Ouest

Contact:
nathalie.dauder@laregion.fr

DEVELOPPEMENT & COMMERCIALISATION

Aide aux investissements productifs (PSE ENTREPRISES)

4.2.2 Aide aux investissements dans la transformation, la commercialisation et/ou le développement de produits agricoles Occitanie

Appel à projet

OBJECTIF:

conquérir de nouveaux marchés, en particulier à l'export ou en circuits courts et à créer de la richesse et des emplois.

BENEFICIAIRES:

- Entreprises dont l'activité porte sur la transformation et/ou le stockage et/ou le conditionnement et/ou la commercialisation
- Collectivités locales et leurs groupements (sous conditions, CUMA de transformation)

DEPENSES:

Investissements matériels :

- acquisition de matériels et d'équipements neufs,
- construction, acquisition, rénovation de biens immeubles,

Frais généraux :

Investissements immatériels :

- logiciels de traçabilité, de gestion commerciale,
- acquisition de brevets et de licences, dépôt de marques,
- conception et réalisation de site Internet marchand avec paiement en ligne.

AIDE:

entre 20 et 40 % des dépenses éligibles

Contact:

Filières végétales :

francis.cabaud@laregion.fr

caroline.tardivo@laregion.fr

DEVELOPPEMENT & COMMERCIALISATION

Aide aux investissements productifs (PSE ENTREPRISES)

Pass AgroViti dynamique **Occitanie**

Appel à projet

OBJECTIF :

Soutien ciblé et réactif afin de répondre à un besoin d'investissement généré par une opportunité de marché

BENEFICIAIRES :

PME agroalimentaires

DEPENSES ELIGIBLES :

Matériel : acquisition d'équipements, aménagement immobilier productif,
Plancher de dépenses à 15 000€

Immatériel : dépenses externes de conseil, études, certification qualité,
coût journée maximal de 1 200€,
Plancher de dépenses à 7 500€

AIDE :

Subvention plafonnée à 20 000€

Taux d'intervention Matériel : 30%, Immatériel : 50%
(sous réserve régime applicable)

Contact:

francis.cabaud@laregion.fr

DEVELOPPEMENT & COMMERCIALISATION

Aide aux investissements productifs (PSE ENTREPRISES)

Contrat AgroViti **Occitanie**

Appel à projet

OBJECTIF :

Adaptation aux besoins du projet stratégique de l'entreprise à 3/5 ans, avec mobilisation des fonds FEADER, FEDER et Région

BENEFICIAIRES :

PME/ETI/GE agroalimentaires : filière Viti-vinicole, filière Fruits et légumes, filière Grandes cultures, Filière aval Élevage, Filière IAA

DEPENSES ELIGIBLES AVANCE REMBOURSABLE :

Accroissement du BFR et de la masse salariale liée à la création d'emploi

AIDE :

50% en avance remboursable, jusqu'à 300 000 €

DEPENSES ELIGIBLES MATERIELS :

Investissements matériels et Immobilier d'entreprise (sous condition EPCI), sur 2 ans

AIDE :

Subvention FEADER, FEDER ou Région au taux de 10% à 40% selon filière et taille d'entreprise et type de projet (sous réserve régime applicable)

50% en avance remboursable, jusqu'à 500 000 €, pour IAA exclusivement

DEPENSES ELIGIBLES IMMATERIEL : recrutement CDI de cadres et techniciens, logiciels, dépôt de marque, brevets, études et conseils + VIE et soutien à la prospection Export pour la filière viti.

AIDE :

Subvention Région, au taux de 40%

Contact:

francis.cabaud@laregion.fr

DEVELOPPEMENT & COMMERCIALISATION

Pour mémoire

OCM Investissements dans les entreprises vitivinicoles

Appel à projet FranceAgriMer

Objectifs :

Renforcer les entreprises communautaires en leur permettant de réaliser les investissements nécessaires à la modernisation de leurs installations et à l'amélioration de leur compétitivité sur les points suivants :

Modernisation des capacités de traitement, des outils de vinification et de maîtrise de la qualité,

Amélioration de la compétitivité par des actions prioritaires car stratégiques (respect des pratiques réduisant l'impact sur l'environnement, pratiques œnologiques autorisées depuis le 1er août 2009, économies quantifiables en eau, énergie...).

BENEFICIAIRES :

Entreprises de production, transformation, conditionnement, stockage et/ou de commercialisation.

DEPENSES :

AIDE :

PME 30 % ; ETI 15 % ; Grandes Entreprises 7,5 %

DEVELOPPEMENT & COMMERCIALISATION

Projets de développement (exploitations)

PASS Agri valorisation **Occitanie**

OBJECTIFS:

Accompagner les lancements d'activité et les mises à niveau / développement d'atelier

BENEFICIAIRES:

Exploitations agricoles (hors CUMA), dont l'activité porte sur la transformation et/ou le stockage et/ou le conditionnement et/ou la commercialisation de produits agricoles issus de l'exploitation

DEPENSES :

- immatérielles stratégiques aval : conseil externe dans tout domaine pertinent pour rechercher des débouchés/valorisation des produits, démarche de certification, études, V.I.E,
- immatérielles liées à des investissements matériels : étude de conception d'atelier, permis de construire...
- matérielles :
 - acquisition de matériel de transformation ou de commercialisation en circuits courts,
 - aménagement ou construction de bâtiment lié à l'activité de transformation et/ou de commercialisation en circuits courts.

AIDE :

- plafond d'aide : 20 000 €,
- **plancher de dépenses éligibles : 5 000 €,**
- taux d'aide : 30 % sur les investissements matériels et immatériel lié aux dépenses matérielles (bonification jusqu'à 40% si JA ou projet concernant un produit sous Signe Officiel de Qualité) ; immatériel stratégique 50%,
- coût/journée plafonné à 1 200 € HT.

CONTACT:

melanie.fonton@laregion.fr

DEVELOPPEMENT & COMMERCIALISATION

Projets de développement (exploitations)

421: aides aux investissements en transformations et/ ou vente-pépinières viticoles

Occitanie

Appel à projet

Objectifs :

les investissements matériels et immatériels des exploitations agricoles portant sur les ateliers de transformation, de stockage et/ou conditionnement de produits agricoles

Bénéficiaires :

- Exploitant (JA et autres)
- Exploitations agricoles

Dépenses :

- Investissements matériels :
 - construction et aménagement de bâtiments,
 - équipements et matériels de transformation, stockage et conditionnement,
- Frais généraux
- Investissements immatériels

Aide :

30% des dépenses

- Bonifications :
 - 10 % pour les nouveaux exploitants
 - 10 % AB.

CONTACT:

-PDR MP: melanie.fonton@laregion.fr
-PDR LR: DDT

DEVELOPPEMENT & COMMERCIALISATION

Projets de développement (exploitations)

411:plantations nouvelles de vignes par de nouveaux exploitants Occitanie

Appel à projet

Objectifs :

soutenir les nouveaux exploitants de la région dans leurs projets de développement d'un vignoble

Bénéficiaires :

Nouveaux exploitants et JA

Dépenses :

plantations et palissage

Aide :

Plafonnée à 4 ha

Contact:

francis.cabaud@laregion.fr

DEVELOPPEMENT & COMMERCIALISATION

Projets de développement (exploitations)

411:Investissements dans les exploitations :petits investissements matériels réservés aux nouveaux exploitants
Hors FEADER/ PDR LR

appel à candidature

Objectifs :

financer des investissements qui ne sont pas éligibles aux dispositifs du

Bénéficiaires :

JA, Nouveaux exploitants

Dépenses :

Matériels non pris en charge dans les volets activités d'élevage et productions végétales de ce même type d'opération

Aide :

40% des dépenses éligibles

Contact :

-Hors FEADER: medhi.drici@laregion.fr; celine.saussol@largion.fr

-PDR LR : DDT

DEVELOPPEMENT & COMMERCIALISATION

Projets de développement (exploitations)

611: Dotations Jeunes Agriculteurs **Occitanie**

appel à candidature

Objectifs :

favoriser la création, l'adaptation et la transmission des exploitations agricole

Aide :

- zone de plaine : 12 000 €.
- zone défavorisée : 17 000 €.
- zone de montagne : 23 000 €.

Contact :

DDT

DEVELOPPEMENT & COMMERCIALISATION

AIDES AUX Investissements Bio, SIQO, HVE III

Soutien aux investissements dans les exploitations engagées en AB dispositif régional LR

Appel à projet

Bénéficiaires :

Agriculteurs/ groupements d'agriculteurs

Dépenses :

Matériels AB, SIQO...

Aide :

40% des dépenses éligibles

Contact :

Région : margaux.delogu@laregion.fr

DEVELOPPEMENT & COMMERCIALISATION

AIDES AUX Investissements Bio, SIQO, HVE III

4.1.2 Investissements spécifiques des exploitations engagées dans une filière de valorisation reconnue **PDR MP**

Appel à projet

Bénéficiaires :
Agriculteurs/ groupements d'agriculteurs

Dépenses :
Matériels AB, SIQO...

Aide :
40% des dépenses éligibles

Contact :
Région : margaux.delogu@laregion.fr

DEVELOPPEMENT & COMMERCIALISATION

AIDES AUX INVESTISSEMENTS AGRI-ENVIRONNEMENTAUX

413 Investissements en faveur d'une gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau **Occitanie**

Appel à projet

Bénéficiaires :

Exploitations, CUMA, collectivités

Dépenses :

- Matériel de substitution de pratiques culturales visant à supprimer l'emploi d'herbicides et/ou de produits phytosanitaires ; et une réduction des traitements phytosanitaires ; permettant la réduction des pollutions par les fertilisant

Aide :

40% des dépenses éligibles

Contact:

DDT

VALORISATION

Participation des producteurs à des systèmes de qualité certifiés

3.1 Engagements des producteurs dans les systèmes de qualité certifiée **PDR LR**

appel à candidature

Bénéficiaires:

Nouveaux exploitants

Dépenses:

- coûts de contrôle et de certification réalisés par un organisme tiers
- coûts d'audit de l'exploitation avant validation de l'adhésion et coûts d'entrée facturés par l'organisme
- cotisation annuelle

Aide:

PDR LR :

- 100 % du montant HT des dépenses éligibles
- Plafond d'aide de 1000€ par système de qualité et 3000€par exploitation
- Plancher d'aide :300€**

PDR MP:

- 80 % du montant des dépenses éligibles
- Plafond d'aide 3000 € par exploitation et par an
- Plancher d'aide : 1200€**

Contact:

cecile.beato@laregion.fr

VALORISATION

Participation des producteurs à des systèmes de qualité certifiés

3.1.1 Engagements des producteurs dans les systèmes de qualité certifiée **PDR MP**

appel à candidature

Bénéficiaires:

Nouveaux exploitants

Dépenses:

- coûts de contrôle et de certification réalisés par un organisme tiers
- coûts d'audit de l'exploitation avant validation de l'adhésion et coûts d'entrée facturés par l'organisme
- cotisation annuelle

Aide:

PDR LR :

- 100 % du montant HT des dépenses éligibles
- Plafond d'aide de 1000€ par système de qualité et 3000€ par exploitation
- **Plancher d'aide : 300€**

PDR MP:

- 80 % du montant des dépenses éligibles
- Plafond d'aide 3000 € par exploitation et par an
- **Plancher d'aide : 1200€**

Contact:

cecile.beato@laregion.fr

VALORISATION

Aides aux activités agritouristiques

641: Création et développement d'activités agritouristiques **Occitanie**

Appel à projet

Objectifs :

valoriser les activités et produits agricoles, et proposer de nouvelles sources de revenus complémentaires aux exploitations et entreprises de transformation

Bénéficiaires :

PME/ TPE

Dépenses :

Construction, aménagements intérieurs, frais généraux

Aide :

30 % des dépenses

- Bonifications : 10 % JA et 10 % écolabels
- Bonifications : 10 % JA et 10 % zone

Contact:

-PDR LR: soizic.jean-baptiste@laregion.fr
-PDR MP:DDT

VALORISATION

Aides aux activités agritouristiques

641: Soutien aux activités non agricoles dans les zones rurales

Occitanie

Appel à projet

Objectifs :

valoriser les activités et produits agricoles, et proposer de nouvelles sources de revenus complémentaires aux exploitations et entreprises de transformation

Bénéficiaires :

PME/ TPE

Dépenses :

Construction, aménagements intérieurs, frais généraux

Aide :

30 % des dépenses

- Bonifications : 10 % JA et 10 % écolabels
- Bonifications : 10 % JA et 10 % zone

Contact:

-PDR LR: soizic.jean-baptiste@laregion.fr

-PDR MP:DDT

**LES FÉDÉRATIONS
DÉPARTEMENTALES &
RÉGIONALES DES VIGNERONS
INDÉPENDANTS D'OCCITANIE**

INNOVATION

Recherche Expérimentation/ diffusion des connaissances

16.2 ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS COLLECTIFS INNOVANTS

PDR LR

Appel à projet

Objectifs :

Accompagner les actions d'expérimentation dans le secteur des productions végétales, productions animales et IAA

Bénéficiaires :

Structures publiques et privées des secteurs agricole, agro-alimentaire et de la forêt, y compris les groupements de producteurs, les coopératives et les organisations professionnelles et interprofessionnelles

Dépenses :

- Les dépenses directes de personnel
- Le temps de travail des agriculteurs consacré au projet
- Les frais de déplacements,
- Les coûts d'expérimentation y compris les pilotes expérimentaux
- Les coûts d'organisation logistique facturés (hors facturation interne de l'un des membres)
- Les frais d'organisation ou de participation à des séminaires
- Les coûts de conception et production des livrables pour diffusion des résultats du projet

Aide :

- 80% des dépenses éligibles HT (16.1 et 16.2)
- 60% des dépenses éligibles HT (hors FEADER)

Contact:

francis.cabaud@laregion.fr
caroline.tardivo@laregion.fr

INNOVATION

Recherche Expérimentation/ diffusion des connaissances

16.1 MISE EN PLACE ET FONCTIONNEMENT DES GROUPES OPERATIONNELS DU PEI ET DE LEURS PROJETS D'INNOVATION **PDR MP**

Objectifs :

Accompagner les actions d'expérimentation dans le secteur des productions végétales, productions animales et IAA

Bénéficiaires :

Structures publiques et privées des secteurs agricole, agro-alimentaire et de la forêt, y compris les groupements de producteurs, les coopératives et les organisations professionnelles et interprofessionnelles

Dépenses :

- Les dépenses directes de personnel
- Le temps de travail des agriculteurs consacré au projet
- Les frais de déplacements,
- Les coûts d'expérimentation y compris les pilotes expérimentaux
- Les coûts d'organisation logistique facturés (hors facturation interne de l'un des membres)
- Les frais d'organisation ou de participation à des séminaires
- Les coûts de conception et production des livrables pour diffusion des résultats du projet

Aide :

- 80% des dépenses éligibles HT (16.1 et 16.2)
- 60% des dépenses éligibles HT (hors FEADER)

Contact:

francis.cabaud@laregion.fr
caroline.tardivo@laregion.fr

INNOVATION

Recherche Expérimentation/ diffusion des connaissances

Expé Hors FEADER

Occitanie

Objectifs :

accompagner les actions d'expérimentation dans le secteur des productions végétales, productions animales et IAA

Bénéficiaires :

structures publiques et privées des secteurs agricole, agro-alimentaire et de la forêt, y compris les groupements de producteurs, les coopératives et les organisations professionnelles et interprofessionnelles

Dépenses :

- Les dépenses directes de personnel
- Le temps de travail des agriculteurs consacré au projet
- Les frais de déplacements,
- Les coûts d'expérimentation y compris les pilotes expérimentaux
- Les coûts d'organisation logistique facturés (hors facturation interne de l'un des membres)
- Les frais d'organisation ou de participation à des séminaires
- Les coûts de conception et production des livrables pour diffusion des résultats du projet

Aide :

- 80% des dépenses éligibles HT(16.1 et 16.2)
- 60% des dépenses éligibles HT (hors FEADER)

Contact:

francis.cabaud@laregion.fr
caroline.tardivo@laregion.fr

VALORISATION

Promotion des produits

3.2 Promotion de produits de qualité certifiés

PDR LR

appel à candidature

Objectifs:

Soutenir les activités d'informations et de promotion concernant les produits agricoles et alimentaire de qualité certifiée mises par les groupements de producteurs

Bénéficiaires:

- Les organismes de défense et de gestion des produits de qualité (ODG)
- Les Interprofessions ou structures collectives regroupant des ODG
- Les organisations de producteurs
- Toute organisation réunissant des opérateurs participant à une démarche Qualité
- En Agriculture Biologique : structure régionale spécialisée en AB...

Dépenses:

- Organisation de foires et salons ou manifestations assimilables à destination de consommateurs ou de professionnels prescripteurs
- Participation à ces manifestations
- Conception, réalisation et diffusion de supports divers de communication
- Les frais internes de personne...

Aide:

70 % des dépenses éligibles

Contact:

cecile.beato@laregion.fr

VALORISATION

Promotion des produits

3.2.1 Actions d'information et de promotion des produits alimentaires de qualité

PDR MP

appel à candidature

Objectifs:

Soutenir les activités d'informations et de promotion concernant les produits agricoles et alimentaire de qualité certifiée mises par les groupements de producteurs

Bénéficiaires:

- Les organismes de défense et de gestion des produits de qualité (ODG)
- Les Interprofessions ou structures collectives regroupant des ODG
- Les organisations de producteurs
- Toute organisation réunissant des opérateurs participant à une démarche Qualité
- En Agriculture Biologique : structure régionale spécialisée en AB...

Dépenses:

- Organisation de foires et salons ou manifestations assimilables à destination de consommateurs ou de professionnels prescripteurs
- Participation à ces manifestations
- Conception, réalisation et diffusion de supports divers de communication
- Les frais internes de personne...

Aide:

70 % des dépenses éligibles

Contact:

cecile.beato@laregion.fr

VALORISATION

Evènementiel

Dispositif d'intervention : manifestations agricoles et évènementiel **Sud de France** **Occitanie**

appel à candidature

Objectifs :

Intervenir sur des manifestations agricoles se déroulant sur le territoire régional permettent la valorisation de l'agriculture, des produits agricoles, agroalimentaires, de la mer et du bois.

Bénéficiaires :

Porteurs de projets publics ou privés à l'exception de particuliers et des entreprises.

Dépenses :

- L'organisation et la logistique de la manifestation hors frais internes de timbres, téléphones, photocopies et petites fournitures,
- Les animations (prestations externes et/ou frais de personnel),
- La communication (annonces, insertions, publications, affiches campagne de publicité)

Aide:

Pour tous les évènements d'un budget total strictement inférieur ou égal à 15 000€ TTC : jusqu'à 50% de la dépense éligible, la subvention sera plafonnée à 3 000€.

Pour les manifestations d'un budget total strictement supérieur à 15 000€ TTC: jusqu'à 25% de la dépense éligible, la subvention sera plafonnée à 30 000€.

Contact:

fanny.loye@laregion.fr

VALORISATION

Actions partenariales

Dispositif Promotion collective des produits agricoles et agroalimentaires Occitanie

Appel à projet

Objectifs :

Soutenir les actions de promotion menées par les structures collectives afin de renforcer l'image et la consommation de produits agricoles issus des exploitations et entreprises régionales. Concernant la filière viticole, les actions retenues s'inscriront dans le cadre et en lien avec les objectifs définis dans la convention signée entre l'Agence de développement Ad'Occ et les Interprofessions viticoles le 14 décembre 2017.

Bénéficiaires :

Les bénéficiaires sont essentiellement les formes régionales les plus structurantes d'organisation collective; Dans le domaine de la viticulture, la Région aide à la promotion des vins sous AOP/IGP.

1. Les représentants filière :

- Interprofessions viticoles dont tout ou partie du bassin de production se situe en région Occitanie
- Bureau National Interprofessionnel de l'Armagnac (BNIA)
- Comité Interprofessionnel du Floc de Gascogne (CIFG)

2. Les représentants métiers :

- Coop de France Occitanie & Fédération Régionale des Vignerons Indépendants d'Occitanie (FRVI)

3. Les vins bios : la structure régionale dédiée aux vins issus de l'agriculture biologique SudVinBIO.

Dépenses

Les actions retenues s'inscriront dans un programme de promotion à minima annuel présenté par le bénéficiaire :

- Organisation ou participation à des salons, foires, manifestations agricoles ou agroalimentaires de niveau régional, national, sur le Marché Intérieur ou au Grand Export
- Animations sur lieux de vente
- Actions de communication dans / et auprès des médias, création, refonte de site internet, communication digitale
- Achat et/ou réalisation d'outils permettant de définir la stratégie collective (panels, observatoire économique...)
- Élaboration et mise en œuvre de plans de communication
- Conception et/ou réalisation et diffusion de supports divers de communication

AUTRES STRUCTURES

INNOVATION

Recherche Expérimentation/ diffusion des connaissances

1.2 Aides aux activités de démonstration et aux actions d'information **PDR LR**

Appel à projet

OBJECTIFS :

diffuser les connaissances techniques et scientifiques auprès des acteurs économiques des chaînes de production agricoles, agroalimentaires forestières

BENEFICIAIRES :

- les organismes techniques, de développement et vulgarisation agricole (les chambres d'agriculture), agroalimentaires et forestier,
- les établissements d'enseignement agricole et forestier technique et supérieur,
- des organismes socioprofessionnels et leurs groupements
- les organismes d'expérimentation / structures collectives / associations dès lors qu'ils ont une action de diffusion en plus de l'expérimentation
- les structures porteuses des groupements d'intérêt économique et environnemental agricoles (GIEE) et forestiers (GIEEF),
- les communes forestières et leurs groupements,
- les parcs naturels régionaux,
- les parcs nationaux, etc.

DEPENSES :

- les coûts salariaux des intervenants de l'action
- les frais de déplacement rattachés à l'opération,
- les prestations ou fournitures externes liées directement à l'action
- les frais d'impression des documents, frais des outils pédagogiques

AIDE:

100% des dépenses éligibles

CONTACT :

formation-diffusion.draaf-occitanie@agriculture.gouv.fr

INNOVATION

Recherche Expérimentation/ diffusion des connaissances

1.2.1 Aides aux activités de démonstration et aux actions d'information **PDR MP**

Appel à projet

OBJECTIFS :

diffuser les connaissances techniques et scientifiques auprès des acteurs économiques des chaînes de production agricoles, agroalimentaires forestières

BENEFICIAIRES :

- les organismes techniques, de développement et vulgarisation agricole (les chambres d'agriculture), agroalimentaires et forestier,
- les établissements d'enseignement agricole et forestier technique et supérieur,
- des organismes socioprofessionnels et leurs groupements
- les organismes d'expérimentation / structures collectives / associations dès lors qu'ils ont une action de diffusion en plus de l'expérimentation
- les structures porteuses des groupements d'intérêt économique et environnemental agricoles (GIEE) et forestiers (GIEEF),
- les communes forestières et leurs groupements,
- les parcs naturels régionaux,
- les parcs nationaux, etc.

DEPENSES:

- les coûts salariaux des intervenants de l'action
- les frais de déplacement rattachés à l'opération,
- les prestations ou fournitures externes liées directement à l'action
- les frais d'impression des documents, frais des outils pédagogiques

AIDE:

100% des dépenses éligibles

CONTACT :

formation-diffusion.draaf-occitanie@agriculture.gouv.fr

INNOVATION

FONCIER

16.7 Ingénierie Territoriale – Volet Eau **PDR LR**

Appel à projet

même objectif, dépenses et aides que 16,7 DRA

thématique distincte :

Élaboration et animation d'un programme d'actions opérationnel pour un territoire de projet permettant le développement économique agricole en faveur de la gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau.

Bénéficiaires additionnels :

ASA, leur fédération et leur Union, et concessionnaire de réseaux hydrauliques

Contact :

laure-emmanuelle.lecoq@laregion.fr

INNOVATION

FONCIER

4.3.1 Investissements des collectivités pour la reconquête du foncier agricole et forestier **PDR LR**

Appel à projet

OBJECTIF:

accompagner les projets de restructuration foncière, suite à la vente ou l'échange de parcelles : remembrement formel ou informel, aboutissant à la réorganisation du parcellaire sur un secteur

BENEFICIAIRES:

- Collectivités et leurs groupements,
- Associations foncières, dont les Associations Syndicales Autorisées de travaux

DEPENSES:

Investissements matériels :

- Travaux collectifs d'aménagement foncier (décaillassage, défonçage, défrichement...),
- Travaux connexes (restauration de fossé...)

Frais généraux :

- Ingénierie

AIDE:

Pour les maîtres d'ouvrage privés :

- Intensité de l'aide publique de base : 60 % du montant HT des dépenses éligibles

Pour les maîtres d'ouvrage publics :

- Intensité de l'aide publique de base : 80 % du montant HT des dépenses éligibles

Plafond des dépenses éligibles : 200 000 € HT

Contact:

stephanie.balsan@laregion.fr

INNOVATION

Infrastructures hydrauliques

432 Infrastructures collectives d'adaptation de l'agriculture : gestion de l'eau – Retenues **PDR MP**

Appel à projet

Objectifs:

Accompagner les projets conciliant préservation des milieux aquatiques, gestion équilibrée de la ressource en eau et maintien d'une agriculture de qualité, diversifiée et compétitive.

Bénéficiaires:

- Les collectivités et leurs groupements
- Les syndicats mixtes ouverts
- Les Associations Syndicales Autorisées (ASA) d'irrigation
- Les Chambres d'Agriculture dans la mesure où elles sont propriétaires de l'investissement subventionné au titre de la loi Warsmann
- Les sociétés concessionnaires des ouvrages hydrauliques, propriétés de l'Etat, de la Région ou des Départements

Dépenses :

- Investissements matériels liés aux opérations suivantes :
 - Création, rehausse ou aménagement de retenue collective de stockage de l'eau
 - Opérations de transfert à partir d'eaux recyclées
- Frais généraux

Aide :

de 60 à 80 % des dépenses éligibles

INNOVATION

Infrastructures hydrauliques

433 Soutien aux infrastructures hydrauliques : extension, création de réseaux et d'ouvrages de stockage en réponse à la sécheresse et au changement climatique

PDR LR

OBJECTIF:

amplifier la dynamique d'économies d'eau afin de pouvoir en contrepartie développer en région une irrigation raisonnée en réponse à la sécheresse et au changement climatique

Bénéficiaires:

Les collectivités et leurs groupements,

- Les associations syndicales autorisées (ASA) d'irrigation en tant que groupements de propriétaires fonciers,
- Le concessionnaire du Réseau Hydraulique Régional,
- Les concessionnaires des réseaux hydrauliques départementaux

Dépenses:

- Investissements matériels jusqu'aux bornes de distribution aux parcelles

:

- Investissements liés au terrassement pour mettre en place les ouvrages d'irrigation,
- Création de réseaux sous-pression et leurs équipements,
- Création d'ouvrages de stockage et leurs équipements hydrauliques : ouvrages de prélèvements, conduites d'amenée à la retenue, conduites de distribution,
- Forages et leurs équipements y compris les forages d'essai,
- Achat et pose de compteurs,
- Ouvrages de prise, de traversée de rivière et autres infrastructures,
- Matériels de pilotage de l'irrigation

Investissements immatériels :

- Dépenses de prestations externes liées au suivi d'essai longue durée de forages,

Frais généraux :

- Études de faisabilité de l'investissement

Aide :

80 % des dépenses éligibles

INNOVATION

Infrastructures hydrauliques

431 Infrastructures collectives d'adaptation de l'agriculture : Gestion de l'eau – réseaux d'irrigation **PDR MP**

Objectif:

accompagner les projets de modernisation de réseaux collectifs d'irrigation visant l'amélioration de la performance des réseaux dans un objectif d'économie d'eau et d'énergie

Bénéficiaires:

- Les collectivités et leurs groupements
- Les syndicats mixtes ouverts
- Les Associations Syndicales Autorisées (ASA) d'irrigation
- Les Chambres d'Agriculture dans la mesure où elles sont propriétaires de l'investissement subventionné au titre de la loi Warsmann
- Les sociétés concessionnaires des ouvrages hydrauliques, propriétés de l'Etat, de la Région ou des Départements

Dépenses :

Investissements matériels:

- o modernisation et restructuration de réseaux jusqu'aux bornes de distribution aux parcelles ;
- o modernisation de station et groupe de pompage et équipements liés
- o modernisation/création de prises d'eau, ouvrages de franchissements et autres infrastructures ;
- o équipements collectifs d'amélioration de l'efficacité des réseaux et de gestion interne de l'eau (équipements collectifs de mesure, de pilotage de l'irrigation, ...)

Frais généraux : études de faisabilité de l'investissement ...

Aide:

70 % du montant HT des dépenses éligibles.

Une bonification de 10 % est appliquée aux réseaux ayant fait l'objet d'un audit-diagnostic d'amélioration de l'efficacité des réseaux conforme au cahier des charges de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

DEVELOPPEMENT & COMMERCIALISATION

Projets collectifs

4.1.2 Investissements dans les CUMA

PDR LR

Appel à projet

Objectifs :

accompagner vers un renforcement de leur compétitivité et vers des pratiques répondant à l'agroécologie.

Bénéficiaires :

CUMA

Dépenses :

matériels liés à la réduction de la pénibilité du travail ; de protection des sols, production d'énergie renouvelable en autoconsommation uniquement; hangar pour le stockage du matériel

Aide :

40% des dépenses éligibles

Contact:

laure-emmanuelle.lecoq@laregion.fr

DEVELOPPEMENT & COMMERCIALISATION

Projets collectifs

4.1.6 Investissements productifs des CUMA **PDR MP**

Appel à projet

Objectifs :

accompagner vers un renforcement de leur compétitivité et vers des pratiques répondant à l'agroécologie.

Bénéficiaires :

CUMA

Dépenses :

matériels liés à la réduction de la pénibilité du travail ; de protection des sols, production d'énergie renouvelable en autoconsommation uniquement; hangar pour le stockage du matériel

Aide :

40% des dépenses éligibles

Contact:

laure-emmanuelle.lecoq@laregion.fr

VALORISATION

Aire de lavage pulvé

435 Infrastructures en faveur d'une gestion qualitative de la ressource en eau

PDR LR

Appel à projet

Objectifs :

Limiter les risques de pollutions ponctuelles liés aux pratiques de remplissage et lavage de pulvérisateurs

Bénéficiaires :

- collectivités territoriales et leurs groupements
- sociétés coopératives (CUMA, caves coopératives, SCIC....)

Dépenses :

- achat de foncier, dans la limite de 10% du montant total des dépenses éligibles
- dépenses liées à la construction et à l'aménagement d'aire de lavage
- Frais généraux (études et diagnostics...)

Aide :

80 % des dépenses éligibles

Contact :

DDT